

RCS : VIENNE Code greffe : 3802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1987 B 00178 Numéro SIREN : 341 577 468 Nom ou dénomination : 3D INGENIERIE

Ce dépôt a été enregistré le 15/03/2023 sous le numéro de dépôt B2023/001704

Désignation de l'entreprise : Société 3D INGENIERIE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 232 Route Nationale 7

38150 SALAISE SUR SANNE

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 34157746800034

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 13 00 9 2 0 2 2		N-1 13 00 9 2 0 2 1			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	22 344	AG	19 979	2 364	4 152		
	Fonds commercial (1)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	6 460	AK	123	6 337	6 368		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP	49 975	AQ	49 975				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	3 596	AS	3 596				
	Autres immobilisations corporelles	AT	167 060	AU	109 693	57 367	50 643		
Immobilisations en cours	AV		AW						
Avances et acomptes	AX		AY						
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT						
Autres participations	CU		CV						
Créances rattachées à des participations	BB		BC						
Autres titres immobilisés	BD		BE						
Prêts	BF		BG						
Autres immobilisations financières*	BH	3 229	BI		3 229	2 329			
TOTAL (II)		BJ	252 664	BK	183 367	69 297	63 492		
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
	En cours de production de biens	BN		BO					
	En cours de production de services	BP	75 500	BQ		75 500	78 460		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
	Marchandises	BT		BU					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	450	BW		450	1 000		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	764 603	BY	217 756	546 847	610 334		
	Autres créances (3)	BZ	22 464	CA		22 464	17 769		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
DIVERS	Disponibilités	CF	131 616	CG		131 616	109 641		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	13 139	CI		13 139	14 323		
	TOTAL (III)	CJ	1 007 772	CK	217 756	790 015	831 527		
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW							
Comptes de régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 260 436	IA	401 123	859 312	895 019		
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	3 229	(3) Part à plus d'un an :	CR	347 347	
Clause de réserve de propriété :		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise : Société 3D INGENIERIE

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :42.....41.6.....)	DA	42 416	42 416
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 242	4 242
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	205 938	172 152
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	64 223	93 786
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	316 819	312 596
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	147 837	210 648
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	4 199	4 165
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		15 000
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	64 940	51 313
	Dettes fiscales et sociales	DY	320 057	300 837
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	5 460	460
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	542 493	582 423
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	859 312	895 019
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	475 015	493 457
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société 3D INGENIERIE

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens*	FD		FE		FF	
		FG	1 488 633	FH		FI	1 354 970
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 488 633	FK		FL	1 354 970
	Production stockée*					FM	(2 960)
	Production immobilisée*					FN	(1 775)
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	34 585
	Autres produits (1) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 520 258
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	447 440
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	17 821
	Salaires et traitements*					FY	596 351
	Charges sociales (10)					FZ	242 228
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements*			GA	18 025
			{ - dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	108 187
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)					GE	1 000
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 430 052
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	90 206
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	6 000
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	6 000
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 133
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	1 133
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	4 867
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	95 073
							111 231

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société 3D INGENIERIE

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	364		1 695
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			333
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	364		2 028
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	134		172
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	134		172
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	230		1 856
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	31 080		19 301
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 526 622		1 378 890
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 462 399		1 285 104
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	64 223		93 786
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	HY	IG		
	(3) Dont {	HP	HQ	21 666	26 225
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	50		118
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(9) Dont transferts de charges	A1	30 210		17 667
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	A6				
	A8				
		A9			
		A7			
(7) Détail des produits et charges exceptionnelles (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
AMENDES		70			
DIVERS ECART DE RGLMT / FACT		64		364	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

840, rue Pasteur - B.P. 33
38670 Chasse-sur-Rhône
Tél. : 04 72 49 23 30
Fax : 04 72 49 23 39
chasse@aliantis.net

SAS 3 D INGENIERIE
232, Route Nationale 7
38150 SALAISE SUR SANNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30/09/2022

Commissariat Finances Révisions

Membre de



Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Aux associés de la SAS 3 D INGENIERIE

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS 3 D INGENIERIE relatifs à l'exercice clos le 30/09/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société 3 D INGENIERIE à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de nos travaux et diligences d'audit nous nous sommes notamment assurés :

- de la réalité et de la correcte évaluation des travaux en-cours comptabilisés.

Nous estimons que les principes comptables décrits dans l'annexe sont pertinents et que la présentation d'ensemble des comptes annuels est correctement effectuée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote ont été communiquées.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Chasse sur Rhône, le 22 Février 2023

Le Commissaire aux Comptes
COMMISSARIAT FINANCES REVISION
Représentée par
Pierre-Philippe DEBARD

Société 3D INGENIERIE

232 Route Nationale 7

La Gare

38150 SALAISE SUR SANNE

ANNEXE DU 01/10/2021 AU 30/09/2022

BONNET & ASSOCIÉS

30 Av Général Leclerc

Espace St Germain - Bat C Apollo

38200 VIENNE

04 74 78 32 32

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	1
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	2
Etat des amortissements	2
Etat des provisions	3
Etat des échéances des créances et des dettes	3
Composition du capital social	4
Autres immobilisations incorporelles	4
Evaluation des immobilisations corporelles	4
Evaluation des amortissements	4
Evaluations des produits et en cours	4
Evaluation des créances et des dettes	4
Dépréciation des créances	5
Disponibilités enEuros	5
Produits à recevoir	5
Charges à payer	5
Charges et produits constatés d'avance	5
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	6
Montant des engagements financiers	6
Informations en matière de crédit bail	6

NA = Non Applicable NS = Non significative

Commissaire Finances Révisor
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Commissaire aux Comptes
BONNET & ASSOCIÉS

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	28 803		
Installations générales agencements aménagements des constructions	49 975		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 596		
Installations générales agencements aménagements divers	45 840		720
Matériel de transport	6 847		7 115
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	91 443		15 095
TOTAL	197 701		22 930
Prêts, autres immobilisations financières	2 329		900
TOTAL	2 329		900
TOTAL GENERAL	228 833		23 830

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			28 803	28 803
Installations générales agencements aménagements constr.			49 975	49 975
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			3 596	3 596
Installations générales agencements aménagements divers			46 560	46 560
Matériel de transport			13 962	13 962
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			106 538	106 538
TOTAL			220 631	220 631
Prêts, autres immobilisations financières			3 229	3 229
TOTAL			3 229	3 229
TOTAL GENERAL			252 663	252 663

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	18 284	1 818		20 102
Installations générales agencements aménagements constr.	49 975			49 975
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 596			3 596
Installations générales agencements aménagements divers	12 407	4 745		17 152
Matériel de transport	5 149	1 294		6 443
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	75 931	10 168		86 099
TOTAL	147 058	16 207		163 265
TOTAL GENERAL	165 342	18 025		183 367

Commissaire François Réveor
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 818				
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 745				
Matériel de transport	1 294				
Matériel de bureau informatique mobilier	10 168				
TOTAL	16 207				
TOTAL GENERAL	18 025				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	113 944	108 187	4 375		217 756
TOTAL	113 944	108 187	4 375		217 756
TOTAL GENERAL	113 944	108 187	4 375		217 756
Dont dotations et reprises d'exploitation		108 187	4 375		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 229	3 229	
Clients douteux ou litigieux	347 347	0	347 347
Autres créances clients	417 256	417 256	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 690	3 690	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 773	6 773	
Groupe et associés	12 001	12 001	
Charges constatées d'avance	13 139	13 139	
TOTAL	803 435	456 088	347 347

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	170	170		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	147 667	80 189	67 478	
Fournisseurs et comptes rattachés	64 940	64 940		
Personnel et comptes rattachés	65 558	65 558		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	85 036	85 036		
Impôts sur les bénéfices	12 220	12 220		
Taxe sur la valeur ajoutée	151 142	151 142		
Autres impôts taxes et assimilés	6 099	6 099		
Groupe et associés	4 199	4 199		
Autres dettes	5 460	5 460		
TOTAL	542 493	475 015	67 478	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	9 200			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	72 043			

Attestation Finances Révisé
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	16.0000	2 651			2 651

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
USUFRUIT TEMPORAIRE	400	6.67

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	LINEAIRE	10 ANS
Matériels et outillages	LINEAIRE	3-4 ET 5 ANS
Matériel de bureau	LINEAIRE	3-4 ET 5 ANS
Mobilier	LINEAIRE	6 ET 10 ANS

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Commissaire aux Comptes
Francois Rétor

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	306
Total	306

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	170
Emprunts et dettes financières diverses	50
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 289
Dettes fiscales et sociales	90 507
Autres dettes	5 000
Total	113 016

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	13 139
Total	13 139

*Amisael Frances Rector
Commissaire aux Comptes*

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				82 682	82 682
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				40 149	40 149
- exercice				17 790	17 790
Total				57 939	57 939
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				17 790	17 790
- entre 1 et 5 ans				4 058	4 058
Total				21 848	21 848
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				1 484	1 484
Total				1 484	1 484

Commissaire Frances Reixson
Commissaire aux Comptes

3D INGENIERIE
Société par actions simplifiée
au capital de 42 416 euros
Siège social : 232 route nationale 7 La Gare, 38150 SALAISE SUR SANNE

341 577 468 RCS VIENNE

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 2 MARS 2023**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 Septembre 2022

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 Septembre 2022 s'élevant à 64 223,22 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	64 223,22 euros
A titre de dividendes	60 000,00 euros
Soit 22,63 euros par action	
Le solde	4 223,22 euros

En totalité au compte "autres réserves" soit 4 223.22 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 Septembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 8 420 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 Septembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 51 580 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour dans les délais légaux.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2019 : 60 000,00 euros, soit 22,63 euros par titre, dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 8 419,46 euros, dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 51 580,54 euros.

Exercice clos le 30 septembre 2020 : 50 000,00 euros, soit 18,86 euros par titre, dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 7 016,22 euros, dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 42 983,78 euros.

Exercice clos le 30 septembre 2021 : 60 000,00 euros, soit 22,63 euros par titre, dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 8 420,00 euros, dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 51 580,00 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 2 MARS 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

**Certifié conforme
Le Président
Cédric BASCOT**

